

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents		Qui ont pris	
au Conseil	en	part à la	
Municipal	exercice	Délibération	
15	14	10	

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : DARDERES Paul, GAUYACQ Jean-Paul, BONNAN Christian, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine

Absents : DESTANDAU Stéphanie, SARREMIAM Carine, TISSIER Fabienne, URRUTIBEHETY Baptiste

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

24092024-4 : Acquisition d'une partie de la parcelle ZC 34

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section ZC n° 34, d'une superficie de 150 m², afin de sécuriser l'intersection de la route de Bellocq et du chemin d'Abet.

Cette acquisition auprès des conjoints SANSOULET serait acceptée par ces derniers moyennant un prix de 23 € le m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - L'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZC n° 34, d'une superficie de 150 m², auprès des conjoints SANSOULET, au prix de 23 € le m².

- Il sera fait recours à la procédure de l'acte administratif pour procéder à la vente
- La charge des frais d'acte et de bornage seront supportés par la commune

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 24 septembre 2024

Le Maire

Patrice LALANNE